

Séance du 31 janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf et le trente-un janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la bibliothèque en session ordinaire du mois de janvier, sous la présidence de Fabienne VEZON, Maire.

Présents : Fabienne VEZON, Fabienne SERGIO, Alexandre REY, Guillaume MATHIEU, Patrick RODES, Jose PEREIRA, Olivier SAVANIER, Christine BRAMOULLÉ, Patrick WINTREBERT, Christiane BILLAZ.

Absents excusés : Edovic GARCIA, Patrice MARTIN, Yann JAVAUDIN, Michèle THIÉBAUD

Date de la convocation : 24/01/19

Conseillers Municipaux en exercice : 14

Présents : 10

Absents : 4

Monsieur Guillaume MATHIEU a été élu secrétaire de séance.

Monsieur Yann JAVAUDIN a donné procuration à Monsieur Olivier SAVANIER.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

01 – Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) N° 2019-001

Notre budget sera adopté au mois d'avril 2019. Jusqu'à l'adoption du budget la commune peut, sur autorisation du Conseil Municipal, mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, décide d'accepter les propositions de Madame le Maire.**

02 – Attribution de l'appartement de droite au-dessus de l'école à compter du 8 février 2019 N° 2019-002

Madame le Maire signale que suite à l'annonce de location de l'appartement au-dessus des écoles une seule candidature a été déposée.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, décide d'attribuer** le logement **d'attribuer le logement** d'une superficie de 80 m², montant du loyer à 500 € **à Madame Marie-Louise DE LUCA.**

03 – Attribution du lot N°4 du lotissement communal La Régordane N° 2019-003

Madame le Maire rappelle que depuis plusieurs années ce lot est toujours en vente. Suite à l'avis de professionnel de l'immobilier, une baisse de prix est souhaitable. Madame le Maire expose une proposition d'achat manuscrite en date du 11 janvier 2019 par Monsieur et Madame Patrick AIGLIN au prix de 70 000.00 € (soixante-dix mille euros) net vendeur TVA sur marge comprise. Il apparaît donc raisonnable d'accepter cette offre. Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité, d'accepter** l'offre d'achat de M et Mme Patrick AIGLIN au prix de 70 000.00 euros (soixante-dix mille euros).

**04 – Achats terrains cadastrés section E 892-893-894-895- E 1138- E 1292
N° 2019-005-006-007-008
Parcelle D 1039 cédée à titre gratuit N° 2019-009**

Madame le Maire rappelle le projet de l'éclairage du stade de rugby et propose d'acquérir les parcelles cadastrées : **E 892-893-894-895- E 1138- E 1292 à 1 € le m2** jouxtant le stade soit : 3 513 m2. **Des propriétaires différents ont donné leur accord. La parcelle D 1039 est cédée à titre gratuit. Madame le Maire et le Conseil municipal remercient les propriétaires.**

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité, d'approuver** l'achat de ces parcelles au prix de 1 euro le m2 pour la somme de **3 513.00 €** (trois mille cinq cents treize euros)

05 – Demande de subvention pour achat broyeur à végétaux

Madame le Maire rappelle le projet d'achat d'un broyeur à végétaux. Une subvention sera demandée à l'Agence de l'eau. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

06 Adhésion au service « protection des données » du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gard et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne (RGPD) et propose le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Gard (CDG30). Elle laisse la parole à Monsieur Guillaume MATHIEU qui explique la nécessité d'y adhérer. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

**07 – Convention d'adhésion à l'Agence Technique Départementale du Gard
N° 2019-011**

Madame le Maire propose d'adhérer à l'Agence Technique Départementale du Gard, afin de disposer d'un service d'assistance technique, juridique, et financière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** :

- **d'approuver** les statuts et la convention d'adhésion de la Commune de Brignon à l'Agence Technique Départementale du Gard,
- **d'autoriser** Madame Fabienne VEZON, Maire de la Commune de Brignon, à signer la convention avec l'Agence Technique Départementale du Gard.

08 – Création de 2 postes : un adjoint technique principal de 2ème classe et un agent de maîtrise principal suite à 2 avancements de grade N° 2019-012-013

Madame le Maire propose à l'assemblée que :

- Madame Corine JALABERT peut prétendre à un avancement au grade **d'adjoint technique principal de 2ème classe,**
- Monsieur Damien PLANCHE peut prétendre à un avancement au grade **d'agent de maîtrise principal.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces 2 avancements.

08 bis – Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet à 35h N° 2019-014-015

Madame le Maire expose la nécessité d'augmenter le temps de travail à 35h de Madame Teresa PERLOT en raison de la surcharge de travail administratif, à partir du 01 février 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

09 – Accord pour la sortie de la commune de Bouquet, au 1er janvier 2020, de la Communauté Alès Agglomération en application des dispositions de l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales N° 2019-016-017

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la demande de la commune de Bouquet à changer d'intercommunalité en date du 02 novembre 2018 et sollicite son retrait au 1^{er} janvier 2020 pour adhérer à la Communauté de Communes du Pays d'Uzès. Le conseil de Communauté d'Alès Agglomération a émis un avis favorable. La Communauté de Communes du Pays d'Uzès accepte ce changement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce retrait.

Questions diverses

Discussion sur les différents travaux sur la commune.

Concernant les dates à retenir, veuillez consulter les panneaux d'affichage, le panneau électronique et le site internet www.brignon.fr

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30.

Suivent les signatures

Le Président,

Les Membres